

# MONTÉVIDÉO 31



Magazine de la Communauté OHEL AVRAHAM



# Faire le bien de son vivant, continuer au-delà.



Le Fonds Social Juif Unifié est une association reconnue d'utilité publique et exonérée de droits de succession.

Pour un conseil personnalisé en toute confidentialité et sans engagement, contactez Héléna Attias, responsable des legs et donations :  
au 01 42 17 10 55 ou par email [h.attias@fsju.org](mailto:h.attias@fsju.org)

**LEGS** |  
**DONATIONS** |  
**ASSURANCES-VIE** |



## 2 ■ Le Mot du Rabbin

Rabbin Jacky Milewski

## 3 ■ Le Mot du Président

Marc Kogel

## 4 ■ L'Édito du Rédacteur en chef

Anthony Gribé

## Communauté

- 5 ■ Cérémonie de Yom Hashoah [Olivier Iteanu](#)
- 7 ■ Réflexion sur les Justes [Rabbin Jacky Milewski](#)
- 8 ■ Cérémonie de Yom Haatsmaout et Interview de Paul Fenton, fondateur du Chœur Juif de France

Directeur de la publication

[Marc Kogel](#)

Rédacteur en chef

[Anthony Gribé](#)

Secrétaire de rédaction

[Joëlle Dayan](#)

Conception graphique

[Christelle Martinez](#)

A.C.T.I.

31 rue Montevideo

75116 Paris

Tél. 01 45 04 66 73

Fax 01 40 72 83 76

Mail : [acti@montevideo31.com](mailto:acti@montevideo31.com)

[www.montevideo31.com](http://www.montevideo31.com)



## Judaïsme

- 10 ■ De Hag Hamatsot à Chavouot [Claude Trink](#)
- 12 ■ Les Versets sataniques [Claude Trink](#)
- 14 ■ Nietzsche et la Torah même combat ? [Salomé Gribé](#)
- 15 ■ Chavouot : la révélation silencieuse [Anthony Gribé](#)
- 16 ■ Pourquoi les Juifs ne disent pas « Repose en paix » [Anthony Gribé](#)

## Histoire

- 17 ■ Le Mahzor Vitry [Judith Kogel](#)

## Israël

- 20 ■ La peine de mort pour les terroristes [Charles Meyer](#)

## 22 ■ Écouter, voir...

[Jean-Jacques Wahl](#)

## 24 ■ Humour

[Rav Katz Guimel Pé Tav](#)

## 24 ■ Carnet de famille

### La couverture

*Vacances fatidiques II. Chavouot (2024) d'Elena Kotliarker est une captivante peinture acrylique sur toile qui plonge dans l'essence symbolique et religieuse de Chavouot. À travers des formes abstraites et des couleurs vibrantes, Kotliarker résume l'essence de la fête, qui marque le don de la Torah au mont Sinaï. Le tableau évoque le voyage spirituel d'étude de la Torah entrepris par les Juifs lors de Tikkun Leil Shavouot, la tradition d'étudier toute la nuit pour honorer la signification de la révélation de la Torah. Avec sa composition dynamique et son symbolisme riche, l'œuvre de Kotliarker invite les spectateurs à contempler le sens profond de Chavouot et sa pertinence durable dans la vie juive contemporaine.*

## La science du Tsimtsoum !

par Rabbine Jacky Milewski



La Torah désigne de « 'Atséret » le septième jour de la fête de Pessa'h (Devarim 16, 8) ainsi que « Chemini 'Atséret » qui suit les sept jours de la fête de Soucot (Vayikra 23, 36). Pourtant, la littérature talmudique

désigne aussi Chavouot par ce nom. De nombreuses explications ont été données pour justifier cette appellation. Nous rap-

*La halakha est la science de la rétractation car elle nous invite sans cesse à nous retenir de réaliser telle ou telle chose, donc à faire de nous des humains dignes de ce nom.*

portons ici l'explication d'un grand maître du 'hassidisme, Rabbi Lévi Yits'hak de Berditchev :

Pour bénéficier de la révélation divine sur la montagne du Sinaï, les hébreux ont accompli une *mitsva* précise, leur permettant de se dégager de leur carcan matériel et de s'élever au niveau de l'appréhension du divin. Cette *mitsva* a été l'observance de la défense de dépasser les barrières établies autour de la montagne. Les enfants d'Israël se sont retenus (nétsarim) de toucher ou de grimper la montagne qui exerçait sur eux un pouvoir de fascination considérable. Le don de la Torah a donc été rendu possible par 'Atséret, c'est-à-dire par le fait de se retenir. On peut ajouter que ce nom ne figure pas dans la Torah car il résulte de l'action libre des hébreux. La Torah ne peut entraver la

liberté des hommes même si c'est pour s'assurer qu'ils marcheront sur la bonne voie. En tout cas, la donation de la Torah surgit quand l'homme est capable de se retenir, c'est-à-dire de mettre de côté une partie de ses désirs, donc une partie de lui-même ou de ce qu'il pense faire partie de lui-même, pour former ainsi un espace vide, susceptible d'accueillir la présence divine.

Dans ses écrits, le Rav J.D. Soloveitchik explique que la halakha, la loi hébraïque, est la science du « tsimtsoum », la science de la rétractation car elle nous invite sans cesse à nous retenir de réaliser telle ou telle chose, donc à faire de nous des humains dignes de ce nom, en capacité de se rattacher au divin.

'Hag saméa'h lekoulam !



## Le pouvoir de la parole

Le judaïsme est une méditation constante sur le pouvoir de la parole, capable de soigner ou de blesser, de réparer ou de détruire. De même que Dieu a créé le monde par la parole, Il a confié à l'homme la faculté de construire ou d'altérer les relations humaines par les mots. On évoque souvent le *lachon hara*, la parole négative, mais existe-t-il un *lachon hatov*, une parole du bien ?

Dans la Michna, dans **Pirkei Avot (2,10)**, il est rapporté que **Rabban Yo'hanan ben Zakkai** avait cinq disciples, dont il décrivait les qualités avec une précision admirable :

**Rabbi Eliézer ben Horkenos** : une citerne bien cimentée qui ne perd pas une goutte ;

**Rabbi Yeochoua ben Hananiah** : heureux celle qui l'a enfanté ;

**Rabbi Yossé HaCohen** : le pieux ;

**Rabbi Chimon ben Netanel** : celui qui craint la faute ;

et **Rabbi Eléazar ben Ara'h** : une source toujours jaillissante.

**Louer quelqu'un en présence de ses détracteurs revient à susciter la critique, et constitue une forme indirecte de médisance. En revanche, exprimée dans un cadre bienveillant, la parole positive est non seulement permise, mais souhaitable.**

Pourtant, cette pratique semble contredire un principe talmudique :

« Que personne ne fasse l'éloge de son prochain, car l'éloge mène à la critique » (Arakhin 16a).

C'est à ce propos que Rambam apporte un éclairage décisif. Selon lui, le problème ne réside pas dans la louange elle-même, mais dans son contexte : louer quelqu'un en présence de ses détracteurs revient à susciter la critique, et constitue une

forme indirecte de médisance (*avak lachon hara*).

En revanche, exprimée dans un cadre bienveillant, la parole positive est non seulement permise, mais souhaitable.

Ainsi, Rabban Yo'hanan ben Zakkai ne se contente pas de décrire ses élèves : il les élève. Sa parole n'est pas descriptive, elle est créatrice. Elle ne constate pas seulement les qualités, elle les fait grandir.

C'est cela, le *lachon hatov*.

La médisance rabaisse ; la parole juste élève.

■ par Marc Kogel

La première enferme ; la seconde ouvre un chemin.

Le *lachon hatov* existe bel et bien. Selon Rambam, il s'inscrit pleinement dans le commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Car de même que la parole négative détruit, la parole positive, elle, a le pouvoir de créer. ■



## Conte Hassidique

par Anthony Gripe



Dans un petit shtetl niché entre une forêt de bouleaux et une rivière paresseuse, vivait une communauté soudée où chacun connaissait la vie de l'autre, parfois mieux que la sienne.

On disait souvent : « Ici, même le vent a des oreilles. »

Parmi les habitants se trouvait Rivka, une femme vive et attentive, toujours la première à apporter une soupe chaude aux malades... et la première à commenter les faits et gestes de chacun. Elle ne se considérait pas médisante. « Je ne fais que partager ce que tout le monde sait déjà », disait-elle en haussant les épaules.

***Tes paroles sont comme ces plumes. Une fois libérées, elles voyagent là où tu ne peux plus les atteindre. Et même si elles sont vraies, elles peuvent blesser, salir, et ne jamais être entièrement réparées.***

Un matin d'hiver, alors que la neige étouffait les bruits du village, Rivka murmura à sa voisine :

- Tu as remarqué ? Le fils du boulanger ne va plus à la synagogue le matin...

La voisine hocha la tête, inquiète. Le lendemain, elle le répéta à son mari, qui le confia à un client, qui en parla... et bientôt, toute la communauté regarda le jeune

homme avec suspicion.

Le garçon, nommé Mendel, sentit les regards changer. On ne lui adressait plus la parole avec la même chaleur. Même son père, le boulanger, devint distant, blessé par ce qu'il croyait être une honte.

Or, Mendel ne manquait pas la prière par négligence. Chaque matin, il se levait avant l'aube pour aller porter du bois à une vieille femme malade à l'autre bout du shtetl, en secret, pour ne pas l'embarasser.

Mais les rumeurs, elles, ne demandent pas la vérité pour grandir.

Un jour, le rabbin convoqua Rivka.

- Dis-moi, demanda-t-il doucement, sais-tu ce qu'est la médisance ?

- Rabbi, je ne mens jamais ! répondit-elle. Tout ce que j'ai dit est vrai.

Le rabbin se leva, prit un coussin en plumes posé sur une chaise, et le tendit à Rivka.

- Va sur la place du marché, déchire ce coussin, et reviens me voir.

Surprise, mais obéissante, Rivka fit ce qu'on lui demandait. Les plumes s'envolèrent dans le vent froid, se dispersant dans tout le shtetl.

Lorsqu'elle revint, le rabbin lui dit :

- Maintenant, va les ramasser toutes.

- Mais c'est impossible ! protesta-t-elle.

Le vent les a emportées partout !

Le rabbin la regarda avec gravité.

- Tes paroles sont comme ces plumes. Une fois libérées, elles voyagent là où tu ne peux plus les atteindre. Et même si elles sont vraies, elles peuvent blesser, salir, et ne jamais être entièrement réparées.

Rivka sentit son cœur se serrer.

Le rabbin poursuivit :

- Va voir Mendel.

Ce fut la première fois que Rivka osa lui parler autrement que par derrière. Elle découvrit alors la vérité. Le lendemain, le rabbin raconta toute l'histoire à la communauté.

La honte changea de camp.

Le boulanger pleura en serrant son fils dans ses bras. Les voisins revinrent, les regards s'adoucirent. Mais quelque chose restait fragile, comme une assiette recollée : utile, mais marquée à jamais.

Quant à Rivka, elle changea.

On la voyait toujours porter de la soupe, mais elle parlait moins. Et quand quelqu'un commençait une phrase par « Tu sais ce qu'on dit sur... », elle levait la main doucement et répondait :

- Non. Et je préfère ne pas savoir.

Et dans le shtetl, on apprit peu à peu que le silence, parfois, est la forme la plus haute de bonté. ■

# Cérémonie du Yom Hashoah

## Le lycée Janson-de-Sailly pendant l'occupation

Ce Lundi 13 Avril 2026 à 19h30, 27 Nissan 5786, la synagogue de Montevideo était pleine à craquer pour la cérémonie du Yom Hashoah ayant pour thème cette année, le lycée Janson-de-Sailly sous l'occupation. Janson est aujourd'hui une cité scolaire au cœur du XVIème arrondissement du collège aux classes préparatoires aux grandes écoles, en passant par le lycée, forte de près de 4000 âmes, ce qui en fait une des cités scolaires les plus importantes de France.

Notre cérémonie était introduite par notre Président, Marc Kogel, qui, notamment, saluait la présence de Madame Astrid Panosyan-Bouvert, ancienne Ministre et Députée du 16ème nord, de Madame Isabelle Nizard, représentante du Maire de notre arrondissement, Monsieur Jérémie Redler et du Proviseur et principal de Janson, Monsieur Patrick Fournié.



Était également présent au sein de notre Synagogue, un groupe de Professeurs d'histoire du collège et du lycée. En effet, après une première plaque commémorative des jansoniens déportés inaugurée à Janson en 2005 avec 19 noms, puis une seconde plaque ajoutant en 2020, 10 nou-

veaux noms, un groupe de Professeurs a entamé un travail poussé en 2025 avec des élèves du Collège et du Lycée. Ce travail les a menés dans les archives de Janson au milieu des fiches administratives d'inscriptions et des bulletins scolaires notamment. En lien avec d'autres archivistes comme ceux du mémorial de la Shoah et même des archivistes d'Auschwitz, ils ont pu retrouver plus de cent noms de Jansoniens juifs dont la trajectoire ou l'itinéraire durant cette période noire, a pu être retracée. Vingt-cinq ont rejoint la résistance, ce qui est un chiffre très élevé bien supérieur à la moyenne nationale, la majorité des autres ayant été déportée essentiellement à Auschwitz et Sobibor, très peu sont revenus. Le travail a aussi consisté à trouver des photos de façon à ce qu'un visage soit associé à ces biographies. Un livre est attendu à paraître au cours de cette année 2026, nous aurons l'occasion d'y revenir. De ce fait, cette année, ce sont des collégiens et lycéens de l'actuel Janson, certains d'entre eux entraient pour leur première fois dans une synagogue, qui se sont déplacés en notre synagogue pour nous lire la biographie de six jansoniens : il s'est agi de Gilbert Bloch, un héros de la résistance mort au combat, des frères André et Bernard Kirchen, Bernard sera fusillé comme otage au Mont Valérien en août 1942, André surviva, des frères Lehmann déportés sur dénonciation à Auschwitz où ils furent assassinés et Gilles Haarbleicher extrait en mars 1944 de sa classe à Janson ramené à sa famille de force et déporté via Drancy à Auschwitz où il fut assassiné à 17 ans.

La cérémonie était ponctuée du chant des partisans et du chant des déportés, chantés par les enfants du Talmud Torah de Montevideo sous la houlette de leur directrice, Madame Hannah Ruimy.

par Olivier Iteanu



Notre témoin, Monsieur François Mayer, aujourd'hui âgé de 101 ans, nous a livré un témoignage intense pendant une vingtaine de minutes et sans notes. François Mayer est né en 1925 en France. Il a rejoint Janson en 1935 pour en sortir en 1945 à destination de Polytechnique. Il a donc traversé la guerre à Janson. De père juif, il est passé miraculeusement au travers des lois raciales. Il se qualifie lui-même de « *témoin concerné* ». Il n'a cependant pas totalement échappé à quelques manifestations hostiles, dont l'une où il nous a rapporté avoir reçu de la part « *d'un grand qu'il ne connaissait ni d'Eve ni d'Adam, une gifle magistrale au milieu de la cour de l'école, accompagnée d'un « sale juif » crié fort, alors que l'agresseur se retournait et disparaissait sans aucune autre manifestation* ». Au retour à Janson après la débâcle militaire française en 1940, il découvrait une classe vidée de bon nombre de ses élèves juifs partis le plus souvent vers la zone libre. Mais certains enfants juifs étaient encore présents. L'apparition de l'étoile jaune fut un événement marquant pour lui et tous les élèves de Janson. Il perçut alors une attitude majoritairement de gêne voire d'hostilité à l'égard de cette mesure »

vexatoire et quelques actes de résistance. Ainsi, dans les premiers jours, des élèves non juifs ont commencé à arborer des étoiles en papier avec des mentions comme catholiques ou abonnés au gaz, pour tourner en dérision le port de l'étoile, des réactions vite contenues par l'administration aidée de la police présente à la sortie des classes. Le témoin nous faisait part également de gestes de résistance de la part du corps professoral, notamment ce professeur, un certain Marion, qui informait ses élèves sur le tableau noir tous les matins, des dernières informations de Radio Londres, avant d'effacer le tableau. Un autre fait avait marqué notre témoin, celui de Gilles Haarbleicher, qu'on était venu extraire en plein jour de sa classe pour le ramener à ses parents, puis le diriger avec sa famille via Drancy à Auschwitz où il fut assassiné à l'âge de 17 ans.

La petite histoire dans la grande, tel que tous les témoignages, la parole que nous a partagée avec précision et aussi émotion, Monsieur François Mayer, qu'il en soit ici remercié.



deux arrière-petites filles Naomi Sayag et Léa Rozenbaum, Edouard Kantor accompagné de son neveu Raphaël Kantor, Janine Riveline, administratrice de Montevideo et sa petite-fille Naomie, Nadine Szlifersztejn accompagnée de Simon Benloulo et Maurice Tzinmann accompagné de son petit-fils, Jérémy Karoubi.

La cérémonie se clôturait ensuite par une très belle intervention du Rabbin Milewski sur le thème des justes suivi de la prière El Male Rahamim elle-même suivie du Kaddich dit par toute l'assemblée, avant une minute de recueillement.

Avant le lancement des préparatifs de cette cérémonie, un doute m'évahlissait. A quoi sert la cérémonie du Yom Hashoah et à quoi ont servi toutes ces années de cérémonie, quand notre génération est

le témoin du pogrom du 7 Octobre 2023 de maison en maison dans les kibboutz, au festival de musique Nova, 360 tués, et les 252 otages dont le bébé de 9 mois, Kfir Bibas, son frère Ariel, pris dans les bras de leur mère Shiri Bibas, assassinés dans les tunnels du hamas. Et peut-être surtout, à quoi tout cela sert ou a servi, quand on assiste dès le 8 Octobre 2023, à des discours justificateurs de tels actes et à la lente dérive morale que bon nombre d'entre nous expérimentent et subissent hors de nos quartiers protégés, qu'il s'agisse notamment de taire certaines discussions dans un taxi, de ne pas donner de nom pour réserver aux restaurants ou d'assister à la migration dans nos quartiers de populations juives désormais interdites de vivre en France là où elles vivaient depuis de nombreuses années ? En réponse à cette question, on m'a d'abord répondu la mémoire des disparus mais cette réponse ne recouvre pas complètement la question de savoir à quoi cela sert aujourd'hui ? C'est Alain Keller, une famille bien connue de notre Communauté, qui a complété cette première réponse. Alors que je m'ouvrais à lui sur mes doutes, il m'interrompait et, le bras et le doigt levés, me lançait un « pour l'honneur ». L'honneur, celui des disparus mais aussi bien sur le nôtre, c'est effectivement cette boussole morale interne que nous refusons de voir dériver.

***L'honneur, celui des disparus mais aussi le nôtre, c'est effectivement cette boussole morale interne que nous refusons de voir dériver.***



Nous nous retrouverons l'année prochaine à même date, 27 Nissan 5787, pour une nouvelle cérémonie du Yom Hashoah ... pour l'honneur !



Comme à l'accoutumée, la cérémonie se poursuivait avec l'allumage des six bougies en souvenir des disparus avec l'aide du Groupe local Moses Montefiore des éclaireurs et éclaireuses israélites de France (éi). Les familles concernées furent cette année Jérémy Bercoff accompagné de sa fille Julia, Monique Chouraqui née Aisenstein mère de notre amie Sylvie Moryoussef, administratrice de Montevideo, accompagnée de ses

# Réflexion sur les Justes !

C'est à juste titre que nous devons rendre un vibrant et fervent hommage à ceux et celles qui portent le titre de « Justes », un titre largement justifié.

Juridiquement parlant, pendant la guerre, les Justes ont enfreint la loi de leur pays, cette loi qui justement avait décrété de porter atteinte à la vie des juifs.

Mais les Justes se sont conformés à une justice plus haute, à une justice plus élevée que celles des normes décidées par certains hommes ; ils se sont conformés à la justice d'humanité.

Il est très juste d'exprimer notre reconnaissance aux Justes afin de leur rendre justice littéralement, pour avoir braver l'interdit injustifié et injustifiable de protéger les juifs.

On aimerait savoir au juste d'où ils ont tiré cette force morale qui, souvent de justesse, a permis de sauver tant de juifs.

Leur immense mérite est d'avoir compris que dans ces circonstances si tragiques, il n'y avait pas de juste milieu et qu'il fallait ajuster ses actes à la conscience humaine, censée être pétrie de pitié et de compassion.

Il nous faut donc faire justice à tous ces Justes, admirer la justesse de leur jugement et de leurs actes.

Nous demandons justice au tribunal de l'histoire pour les six millions de juifs assassinés et pour leur famille amputée, endeuillée à jamais ; et nous rendons justice à ceux et celles qui furent nos justiciers, nos héros, ces hommes et ces femmes qui n'avaient pas d'autre justification pour expliquer leur geste que c'était là quelque chose de tout à fait naturel, que c'était là quelque chose de juste. Les Justes ne demandaient pas aux juifs de présenter un justificatif pour vivre.

Alors que « le juste Ciel » restait insaisis-

sable et qu'il n'y avait aucune justification à ces persécutions, des hommes et des femmes se sont révélés être des Justes.

Aujourd'hui, les temps sont durs et injustes. Le fléau de l'antijudaïsme refait surface avec force. C'est là qu'il faut réajuster le monde à l'éthique primordiale. C'est là que nous avons tant besoin de Justes pour bâtir une autre société humaine.

Mais justement, l'une des caractéristiques des Justes, c'est de n'être juste qu'une poignée. Cela est très préoccupant. Pourquoi les Justes ne sont-ils qu'une poignée ? Peut-être parce qu'être un Juste, c'est avoir une certaine conception de l'humanité qui implique que chacun a le droit de vivre sur le globe terrestre.

Il existe différents éléments qui font la différence entre le Juste et celui qui ne l'est pas. Le non-Juste peut souffrir d'indifférence ou bien avoir peur d'agir, de réagir ou bien encore être lui-même animé de sentiments négatifs restés jusque-là inconscients.

C'est là qu'une éducation juste devient vitale pour tous. Une éducation familiale, scolaire, culturelle, institutionnelle. En fait, il faut juste tout revoir, tout refaire, tout recommencer. Ce serait œuvre de justice.

Inculquer qu'une blessure infligée de façon injuste à un humain est une offense faite à l'humanité entière.

Favoriser une éducation collective au courage – courage qui anime l'esprit du Juste – et qui permettra de défendre celui qui subi une violence injustement. Expliquer qu'être juif, c'est une manière d'être homme sur terre comme il y en a tant d'autres. Ni plus ni moins.

Il est vrai que c'est là un travail colossal. Mais qui aujourd'hui peut se permettre de

■ par Rabbijn Jacky Milewski

profiter du sommeil du juste ?

A notre sens, l'apprentissage de l'humanité est bien plus urgent que celui des équations à deux ou trois inconnues car si le cap sociétal ne se modifie pas de suite, l'avenir, lui, nous est déjà connu.

L'apprentissage de la dignité de l'autre, du droit à la vie de l'autre, du respect à l'autre, priment sur tous les autres savoirs. Cet apprentissage importe bien davantage que la physique ou la littérature. Le temps n'est plus de demander à un enfant de devenir un grand scientifique ou d'avoir le projet de déposer de nombreux brevets. Le temps d'aujourd'hui exige de lui apprendre à grandir avec humilité et humanité, avec la conscience de la dignité d'autrui et de son droit à la vie. Cela doit être l'objectif de tous les enseignements. Non pas revenir parce que cela n'a jamais vraiment existé mais venir à l'édification de la conscience morale par le biais de toutes les matières enseignées. En faire un projet éducatif soutenu par l'apprentissage du principe d'objectivité, par l'étude qui consiste à distinguer un résultat d'une idéologie, un constat prouvé d'une passion, un fait d'un mensonge. Ce sont les seules matières qui comptent. C'est la seule voie d'issue pour l'humanité. On a sûrement suffisamment parlé au cerveau ; il faut maintenant parler au cœur. Cette voie est empruntée par les Justes. C'est une école d'humanité dont le monde a besoin. Une éducation à la paix. Cela devrait être un projet collectif faisant fi de toutes les différences politiques. Ce projet nécessite une révolution des mentalités totale mais si ce n'est pas maintenant...

Cela ne peut-être que maintenant !

Nous avons tant besoin de Justes et pas seulement juste d'une poignée. ■

# Cérémonie du Yom Haatsmaout

## Interview de Paul Fenton, fondateur du Chœur Juif de France



Strasbourg « les polyphoniques hébraïques », un chœur mixte qui célèbre ces jours-ci ses trente ans.

### Comment s'est déroulée la création du Chœur Juif de France ?

Fort de cette réussite inattendue, lorsque je fus nommé à la Sorbonne en 1997, j'ai constaté que la musique sacrée juive qui est d'une extraordinaire richesse artistique et culturelle, était totalement absente de la scène française. Afin de valoriser cette tradition, avec le rabbin Raphaël Cohen, directeur de l'Ecole Sinai dans le 18e, qui est aussi féru que moi de la 'hazzanouth, nous avons créé en 2000 l'APAC (Association pour la Promotion de l'art cantorial) qui avait comme vocation de proposer aux jeunes talents des cours et des concours de chant liturgique. En même temps, nous organisons des concerts de 'hazzanouth de haute volée avec les plus grands artistes venus d'Europe, d'Israël et d'Amérique. C'est ainsi que se sont produits sur les plateaux parisiens, accompagnés par des orchestres de marque les 'hazzanim Helfgot, Herstik,



### Comment vous est venu la passion de l'art cantorial ?

Mon grand-père maternel, qui adorait la musique cantoriale ('hazzanouth) était lui-même musicien et descendait d'une célèbre dynastie biélorusse de klezmers. C'est lui qui m'a transmis l'amour pour la musique juive. Etant enfant, je faisais partie d'un chœur synagogal qui est le meilleur apprentissage pour s'imprégner de cette merveilleuse tradition.

Conscient de la capacité de la musique juive de véhiculer des valeurs d'une manière plus puissante que la parole orale, plus tard j'ai souvent fait intervenir la musique dans mon enseignement des études juives au cours de ma carrière universitaire, prenant soin de situer les exemples dans leurs contextes historiques et culturels. Aussi, ai-je créé au département des études hébraïques de



Malovany, entre autres. Notre manifestation la plus grandiose s'était déroulée à l'UNESCO devant un public très varié de deux milles personnes.

En 2004, nous avons créé le Chœur juif de France et, pour la former, nous avons fait venir de Strasbourg chaque semaine Hector Sabo, spécialiste de la musique juive et chef de chœur remarquable. Avec le soutien du Consistoire de Paris, nous avons des répétitions hebdomadaires dans la magnifique synagogue de la rue Buffault. Interprété par une quarantaine de choristes, notre répertoire incluait surtout la musique liturgique aschkenaze, mais aussi le folklore judéo-espagnol et la chanson israélienne. Nous animons régulièrement les célébrations communautaires notamment à l'approche des Grandes Fêtes, ou à l'occasion de Hanukkah, Pourim ou de Yom Haatzmaout, comme c'est le cas à la synagogue de Montevideo depuis un certain nombre

d'années. Ayant chanté avec des chorales venues de Londres et ailleurs, nous avons rayonné au-delà des frontières de l'Hexagone, puisque nous avons donné des concerts à l'étranger, notamment à Mayence pour l'inauguration de la nouvelle synagogue.



Moi-même, je continue à exercer en tant que 'Hazzan en France, en Suisse et en Allemagne et à donner des conférences sur des divers aspect de la musique sacrée juive, notamment au Congrès des 'Hazzanim d'Allemagne tenu en janvier 2026 à Mannheim.



## De Hag haMatsot à Chavouot : c'est aussi une histoire de pains



Nicolas Poussin,  
*Les Israélites recueillant la manne dans le désert*

I faut distinguer la signification des deux noms de la fête : Pessa'h et Hag Hamatsot.

Pessa'h fait référence au commandement de Dieu aux Hébreux, alors esclaves en Egypte, de sacrifier un agneau et de le consommer une fois rôti, le quatorzième jour du mois de Nissan vers le soir. Ceci après avoir recueilli son sang et d'en avoir badigeonné les poteaux et le linteau de la porte de la demeure familiale<sup>1</sup> permettant ainsi à Dieu de passer (« vePassahti » d'où en anglais Passover) au-dessus de la maison et d'épargner ses habitants<sup>2</sup>. « Faire Pessa'h » correspond à l'abattage et à la consommation de l'agneau, d'où les expressions « agneau pascal » et « pâque ». Tandis que la sortie de l'Egypte a lieu elle le 15 Nissan au milieu de la nuit. Les Hébreux dans leur précipitation emportent la pâte de pain non levée (« matsa » = azyme) qui sera consommée dans

*Ainsi sommes-nous passés de la matsa, symbole de la fête de Pessa'h, au pain « de pâte levé » qui participe à la fête de Chavouot, marqueur de la nouvelle récolte de céréales.*

le début de la pérégrination au moment de la sortie d'Egypte.

Cette distinction apparaît bien dans le texte de la Torah : « Au premier mois, le quatorze du mois, vers le soir la Pâque sera offerte à l'Eternel ; et au quinzième jour de ce mois, ce sera la fête des Azymes pour l'Eternel : durant sept jours vous mangerez des azymes »<sup>3</sup>.

Dans le commandement de consommer : « pessa'h, matsa et maror », l'agneau est donc un rappel de la protection divine dont les Hébreux ont bénéficié - élément théologique -, tandis que la matsa commémore la sortie de l'Egypte, la fin de l'esclavage et la marche vers la liberté - élément historique. Enfin les herbes amères (« maror ») évoquent la dureté de l'esclavage, de l'exil, et même de la vie quotidienne - élément d'actualité.

En fait on peut distinguer **trois types de matsa** :

- Celle qui était déjà consommée durant la période d'esclavage : le pain du pauvre ou le pain pauvre, le pain « sans orgueil », facile et rapide à préparer. Dieu donne instruction qu'elle accompagne la consommation de l'agneau pascal avec aussi du maror : « Ils mangeront la viande cette même nuit : rôtie au feu sur des azymes et des herbes amères, ils la mangeront »<sup>4</sup> ;
- Celle qui est consommée pendant la sortie d'Egypte et les semaines suivantes, seule provision emportée avec les troupeaux. Lorsque cette provision de pâte sera épuisée, c'est la manne (« pain venu des cieux », « menu, floconneux, fin comme du givre »<sup>5</sup> dont le nom vient de l'interrogation : qu'est-ce que c'est ? (ma

■ par **Claude Trink**

hou) qui prendra le relais, et ceci pendant quarante ans jusqu'à l'entrée sur la terre de Canaan ;

- Enfin celle, minutieusement décrite dans Lévitique (2, versets 1-10), qui constitue un des éléments des offrandes effectuées sur l'autel du tabernacle. Il s'agit d'oblation de fleur de farine et d'huile, sous différentes formes en fonction de la quantité d'huile : gâteaux, galettes ou poignées de farine, mais toujours de pâte non levée car : « quelque oblation que vous offriez à l'Eternel, qu'elle ne soit pas fermentée ; car nulle espèce de levain ni de miel ne doit fumer comme combustion, en l'honneur de l'Eternel »<sup>6</sup>.

Mentionnons aussi la présence de sel dans toutes les offrandes : « Tout ce que tu présenteras comme oblation, tu le garniras de sel, et tu n'omettras point ce sel, signe de d'alliance avec ton Dieu, à côté de ton oblation : à toutes tes offrandes tu joindras du sel »<sup>7</sup>. L'offrande (korban) comprend ainsi un élément du règne animal (animal sacrifié), un élément du règne végétal (farine, huile), un élément du règne minéral (sel).

Mentionnons que, selon le Midrach, la présence de sel est aussi la compensation donnée par Dieu à la Lune pour lui avoir demandé de se rapetisser : à l'origine Dieu avait créé deux grands luminaires, puis il est question « du plus grand luminaire pour la royauté du jour, et du plus petit luminaire pour la royauté de la nuit »<sup>8</sup>. Le sel provient des marées de la mer, activées par la lune qui se trouve ainsi indirectement (!) présente à toutes les offrandes sur l'autel.

A partir du moment où les Hébreux sont entrés en terre de Canaan, et qu'ils y font une moisson, la manne cesse de tomber et ils se nourrissent à partir des récoltes locales de blé, et donc du pain. Il leur est en outre prescrit de célébrer différentes fêtes : Chavouot, Roch Hachana, Kippour, Souccot <sup>9</sup>.

Plus précisément à partir du lendemain de Pessa'h (« maharat haChabbat », Chabbat désignant ici la solennité de Pessa'h), les Hébreux doivent apporter chaque jour un « ômer » (unité de volume) des prémices de la moisson (en général de l'orge) » jusqu'au lendemain de la septième semaine, soit cinquante jours (en grec : pentecôte), et vous offrirez une oblation nouvelle <sup>10</sup>. Cette oblation nouvelle correspond à la fête de Chavouot et du pain levé est apporté au sanctuaire : « **vous apporterez deux pains destinés au balancement** (qui accompagne le sacrifice d'animaux) **qui seront faits de deux dixièmes de farine fine et cuits à pâte levée** : ce seront des prémices pour l'Éternel » <sup>11</sup>. Ces pains ne sont pas placés sur l'autel, mais participent au rituel. Ils seront consommés par le prêtre.



Roue du Zodiaque, synagogue Beit Alfa, Israël

Ainsi sommes-nous passés de la matsa, symbole de la fête de Pessa'h, au pain « de pâte levé » qui participe à la fête de Chavouot, marqueur de la nouvelle récolte de céréales.

Il ne faut pas confondre ces « deux pains des prémices » avec les douze pains de

proposition qui sont placés sur la table d'or pur du sanctuaire et disposés chaque chabbat « devant l'Éternel, en permanence, de la part des enfants d'Israël : c'est une alliance perpétuelle. Ce pain appartiendra à Aaron et à ses fils, qui le mangeront en ce lieu saint » <sup>12</sup>.

Quelle est la signification des deux pains de Chavouot ? Ils indiquent que la fête correspond au début de la récolte du nouveau blé et soulignent son caractère agricole, « la fête de la moisson, fête des prémices de tes biens, que tu auras semés dans le champ » <sup>13</sup>.

En effet, si la tradition juive identifie Chavouot comme l'anniversaire du don de la Torah, ceci n'apparaît pas explicitement dans le texte, contrairement aux significations historiques explicites de Pessa'h ou de Souccot. La Torah indique seulement que : « au troisième mois depuis le départ des Israélites du pays d'Égypte, le jour même, ils arrivèrent au désert du Sinaï » <sup>14</sup> ; or Chavouot est la seule fête du troisième mois (Sivan). Si les Pharisiens ont ainsi établi un lien entre Chavouot et le don de la Torah, ce n'est pas le cas pour les Saducéens. Ceux-ci, qui ne respectaient que la Loi écrite, prenaient le texte au pied de la lettre. Ce qui a conduit à l'une des grandes controverses du judaïsme à l'époque du Deuxième Temple : d'une part sur la date de Chavouot qui devient nécessairement pour les Saducéens un dimanche puisque le « lendemain de Chabbat » est un dimanche et donc c'est aussi le cas sept semaines plus tard, d'autre part sur la signification même de Chavouot. En effet il est écrit dans le livre de Josué (5, 10-12) : « Les Israélites, campés à Guilgal, célèbrent la Pâque le quatorzième jour du mois, vers le soir, dans les plaines de Jéricho. Et le lendemain de la Pâque (« maharat Pessa'h »), ce même jour, ils mangèrent du blé du pays, en pains azymes et en grains torréfiés. La manne cessa de tomber le lendemain, parce qu'ils avaient à manger du blé du pays et les enfants d'Israël n'eurent plus de manne, mais ils se nourrissent, dès

cette année, des produits du pays de Canaan. »

Pour Maïmonide, ce texte prouve que « le lendemain du Chabbat » est « le lendemain de la Pâque ». Pour les Saducéens <sup>15</sup>, ce texte souligne que le premier jour de l'ômer rappelle le jour où les Israélites mangèrent pour la première fois le produit de la terre promise. **Ils se mirent à manger le pain du pays.** Le décompte des cinquante jours à partir de la première fois où ils mangèrent les produits qui avaient été cultivés en Israël jusqu'à la moisson représente la fin du périple dont Pessa'h était le commencement. Dans cette optique, **Chavouot est une fête de la terre et de ses produits parce qu'elle commémore l'entrée dans le pays à l'époque de Josué.**

Après la destruction du Deuxième Temple, la disparition de l'État et de ses institutions, l'exil de la plupart de ses habitants, les Saducéens disparurent. Le lien entre la fête de Chavouot et la terre d'Israël est aussi par conséquent devenu ténu.

Heureusement la célébration du moment du don de la Torah a accompagné la survie juive pendant près de vingt siècles d'exil et de dispersion. Jusqu'à ce qu'apparaisse la fête de Yom Haatsmaout, célébration explicite de la recréation de l'État d'Israël ! ■

[1] Exode, 12,6-7

[2] Exode, 12, 13

[3] Lévitique, 23, versets 5 et 6

[4] Exode, 12, 8

[5] Exode, 16, 4 et 15

[6] Lévitique, 2, 11

[7] Lévitique 2, 13

[8] Genèse 1, 16

[9] Lévitique, 23, versets 9 à 44

[10] Lévitique 23, 16

[11] Lévitique 23, 17

[12] Lévitique, 24, 8-9

[13] Exode, 23, 16

[14] Exode, 19, 1

[15] d'après un commentaire de Rav Jonathan Sacks : « une double célébration » sur la paracha Emor, publié dans « Les Voix de l'Alliance ».

## Les versets sataniques du Livre des Rois II



Giovanni Venanzi di Pesaro,  
Le roi Salomon dans sa vieillesse égaré dans  
l'idolâtrie par ses femmes

Notre Président Marc KOGEL a souligné à la fin de l'office du deuxième jour de Pessa'h, que le texte de la Haftarah n'avait pas retenu onze versets du passage du Livre des Rois II, chapitre 23, dont nous avons entendu la lecture. Naturellement je suis allé voir le texte complet pour comprendre les raisons de cette « censure » puisque l'on lit les versets 1 à 9, puis 21 à 25, donc 11 versets sont sautés.

Ce texte de la Haftarah a surtout été choisi car il évoque la grande célébration de Pessa'h organisée à Jérusalem par le roi de Juda Josias :

« Le roi ordonna à tout le peuple ce qui suit : Célébrez Pessa'h en l'honneur de votre Dieu, comme il vous a été demandé dans ce Livre de l'Alliance »<sup>1</sup> puis « Jamais Pessa'h n'avait été ainsi observé, ni à l'époque des juges qui avaient gouverné Israël, ni pendant la période des rois d'Israël et des rois de Yehouda »<sup>2</sup>.

Nous sommes dans la dix-huitième année du règne du roi Josias, soit -621 avant l'ère courante, et le roi Josias vient de prendre connaissance du livre de la Torah que le grand-prêtre Hilkiahou avait découvert au cours des réparations menées dans le Temple et qu'il avait remis au roi. No-

tamment pendant plus d'un demi-siècle, sous le règne qui dure deux ans de son père Amnon et surtout de son grand-père Manassé (qui régna 55 ans), l'étude de la Torah avait été négligée. Des cultes idolâtres s'étaient répandus dans le royaume de Juda. Josias va s'employer à éradiquer l'idolâtrie et revenir à une pratique conforme la Loi : « le roi contracta devant Dieu un pacte promettant de suivre les voies de l'Éternel, d'observer ses commandements, ses lois et ses préceptes, de tout son cœur et de toute son âme et d'accomplir les paroles de cette Alliance, telles qu'elles se trouvaient exprimées dans ce Livre. Tout le peuple adhéra à ce pacte »<sup>3</sup>.

Ainsi le roi organise une réforme religieuse profonde, qui est désignée comme « réforme deutéronomique » car les commentateurs considèrent que le livre retrouvé est celui du Deutéronome. Cette réforme se traduit par l'élimination des cultes idolâtres et par la centralisation du culte du Dieu unique sur le Temple de Jérusalem, comme il avait déjà été ordonné au Lévitique, 17, 2-9.

Cette réforme valut à Josias d'être considéré ainsi : « Il n'y eut avant lui aucun roi qui était ainsi revenu à l'Éternel de tout son cœur, de toute son âme et de tout son pouvoir, comme le demande la Torah de Moïse ; et après lui il n'y en eut point »<sup>4</sup>. On peut noter le parallèle fait dans le style avec Moïse dont il est dit : « Mais il n'a plus paru en Israël un prophète tel que Moïse »<sup>5</sup>.

L'histoire du roi Josias est reprise dans Chroniques II, 34 et 35, donc à la toute fin du Tana'h, avec encore plus d'emphase et de détails sur la célébration de Pessa'h : « L'on n'avait pas célébré une telle Pâque depuis l'époque du prophète Samuel et aucun des rois d'Israël n'avait rien fait de comparable à la Pâque que célébra Josias ainsi que les prêtres, les lévites, tout Juda et Israël qui se trouvaient là et les habitants de Jérusalem »<sup>6</sup>.

par Claude Trink

Ce sont aussi les dispositions prises par le roi Josias pour purger le pays de l'idolâtrie qui figurent dans la Haftarah et dans les versets qui sont sautés : ces derniers énumèrent les mesures les plus radicales et morbides. (Notons que les versets sautés ne figurent pas non plus dans le passage de Chroniques II). Ceci offre l'occasion d'un témoignage et d'une plongée très concrète à la fois dans le détail des cultes idolâtres pratiqués alors dans la région et dans les mesures religieuses, politiques, sociales prises pour les éradiquer. Josias mit en œuvre ces mesures non seulement dans le royaume de Juda, mais aussi en Samarie (qui était déjà contrôlé par les Assyriens). Voici un aperçu des mesures d'éradication.

### 1. Divinités idolâtres concernées

Elles sont nommées spécifiquement et peuvent être classées entre :

- entités du ciel : le soleil, la lune, les astres (mazalot), la milice céleste (tse-va hachamayim) ;
- divinités de la terre de Canaan : Baal, dieu de la foudre, de la pluie, des récoltes ; Achéra, déesse de la fertilité (associée aux arbres et bosquets, raison pour laquelle on ne plante pas d'arbres à côté de l'entrée d'une synagogue<sup>7</sup>), Moloch (voir ci-dessous) ;
- divinités liées aux pays voisins : As-tarté, idole des Sidoniens<sup>8</sup> ; Khamoch, idole des Moabites ; Milkom, idole des Ammonites.

### 2. Destruction des lieux de cultes idolâtres

Le roi Josias a procédé à une destruction systématique des lieux liés à ces cultes idolâtres :

- autels élevés par le roi Manassé sur les parvis mêmes du Temple, salles des

prostituées attenantes au Temple, écuries construites près du Temple et chars tirés par les chevaux consacrés au soleil ;

- hauts-lieux répartis dans tout le pays, où des prêtres brûlaient de l'encens ou effectuaient des sacrifices, en particulier pour des cultes idolâtres : tous ces hauts-lieux furent souillés par Josias en y brûlant des ossements humains afin qu'ils ne puissent plus être utilisés, puis furent souvent détruits ; ainsi le seul lieu qui demeurait pour les offrandes à l'Éternel était le Temple de Jérusalem ;

- le lieu du culte à Moloch qui était dans la vallée de Ben Hinnom à Jérusalem<sup>9</sup>, là on sacrifiait les enfants, en général les premiers-nés sur une structure appelée Tophet (Rachi note que le nom Tophet est à rapprocher de « toupim », les tambours utilisés pour couvrir les hurlements des enfants). Josias a rendu cette structure impure afin que cessent ces offrandes (déjà spécifiquement interdites au niveau de la Torah Lévitique 18,21 et 20, 2-5)

### 3. Destruction des statues et des stèles

Josias abattit les statues de Achera (dont celle implantée jusque dans le Temple par le roi Manassé Rois II, 21,7) et les stèles, les fit broyer, réduire en fine poussière, transporter hors de Jérusalem, et il en couvrit l'emplacement de ossements humains pour les souiller définitivement.

### 4. Puntion des prêtres

Josias fit immoler sur les autels tous les prêtres des hauts-lieux qui avaient conduit des cultes idolâtres puis il y brûla des ossements humains. Quant aux prêtres qui célébraient le culte de l'Éternel sur les hauts-lieux, il leur laissa la vie sauve, mais il leur interdit l'accès au Temple, renforçant ainsi la centralisation du culte sur le Temple.

La réforme de Josias a ainsi recentré le culte sur le Dieu unique sur le Temple de Jérusalem. Cependant, seulement 34 ans plus tard, Jérusalem est conquis par les Babyloniens (-587 avant l'ère courante),

le Temple est détruit et les habitants sont envoyés en Babylonie. Une nouvelle forme de judaïsme va être défini pour les conditions de l'exil.

### Responsabilité du roi Salomon et préservation de son image

Les versets absents de la Haftarah nous ont épargné les détails de la violence de la réforme du roi Josias. En outre, cette oblitération aurait aussi pour but de préserver l'image du roi Salomon, dont la grande composition du Cantique des Cantiques est lue le Chabbat qui suit immédiatement.

En effet le verset 13 – sauté dans la Haftarah – souligne **que les hauts-lieux destinés à Astarté, Khamoch et Milkom ont été construits par Salomon, roi d'Israël**. Ceci avait déjà été mentionné à la fin de l'histoire de Salomon<sup>10</sup> (Rois I, 11, 5-7). 11, 5-7). C'était la conséquence des unions matrimoniales du roi Salomon qui a régné de -970 à -931, soit trois siècles avant Josias. En effet, il est écrit : « *Or le roi Salomon aima, indépendamment de la fille de Pharaon, aima un grand nombre de femmes étrangères : Moabites, Ammonites, Iduméennes, Sidoniennes, Héthéennes, d'entre ces peuples dont l'Éternel avait dit aux enfants d'Israël : « Ne vous mêlez point à eux et ne les laissez point se mêler à vous, car certes ils attireraient votre cœur à leurs divinités. » ; c'est là que Salomon porta ses amours. Il eut sept cents épouses attirées et trois cents concubines, et ces femmes égarèrent son cœur. C'est au temps de sa vieillesse que les femmes de Salomon entraînent son cœur vers des dieux étrangers, de sorte que son cœur n'appartint point sans réserve à l'Éternel, son Dieu, comme le cœur de David, son père »<sup>11</sup> Ces unions ont certes pu avoir des objectifs politiques en vue d'assurer la paix avec les voisins. Mais elles ont eu pour conséquences d'implanter l'idolâtrie dans le royaume : « *Et ainsi fit-il pour toutes ces femmes étrangères, qui purent brûler de l'encens à leurs dieux, et leur offrir des sacrifices »<sup>12</sup>.**

Plus grave ce dévoiement du roi Salomon

qui avait bâti des hauts-lieux pour ces divinités et qui les a lui-même honorées, a attiré le courroux de l'Éternel qui lui a signifié : « *Puisque tu as agi de la sorte, que tu n'as pas respecté mon pacte et les défenses que je t'avais faites, je t'arracherai la royauté et je la donnerai à ton serviteur. Toutefois, pour l'amour de ton père David, je n'accomplirai pas cette menace de ton vivant : c'est de la main de ton fils que je l'arracherai. Je ne lui arracherai cependant pas le royaume entier, je lui laisserai une tribu, en faveur de mon serviteur David et de Jérusalem, ma ville d'élection. »<sup>13</sup>.*

Le schisme du royaume du roi Salomon se produit dès sa mort (-931). Dix tribus, refusant de continuer à être accablées par les impôts prélevés par le roi, font sécession et forment le royaume du Nord, le royaume d'Israël, dont la capitale est Samarie, sous la conduite de Jéroboam. Le fils de Salomon, Roboam, ne règne plus que sur le petit royaume de Juda, comprenant les deux tribus de Juda et de Benjamin, autour de la ville de Jérusalem. Le royaume d'Israël sera conquis par les Assyriens en -722, le royaume de Juda sera conquis en -587 par les Babyloniens.

Le judaïsme s'est toujours méfié des femmes païennes et des unions avec elles. Cependant à Chavouot, nous célébrons les mérites d'une d'entre elles, Ruth, la Moabite, qui elle se convertit et qui sera l'ancêtre du roi David : « *car partout où tu iras, j'irai ; où tu demeureras, je veux demeurer ; ton peuple sera mon peuple et ton Dieu sera mon dieu. »<sup>14</sup>.*

[1] Rois II, 23, 21

[2] Rois II, 23, 22

[3] Rois II, 23, 3

[4] Rois II, 23, 25 fin de la Haftarah

[5] Deutéronome, 34, 11

[6] Chronique II, 35, 18

[7] Deutéronome, 16, 21

[8] Aujourd'hui Sidon, située entre Beyrouth et Tyr, s'appelle Saïda et est la 3ème ville du Liban

[9] Gué -Hinnom qui a donné en français les mots guéhenne et gêne, c'est à cet endroit que se trouve aujourd'hui la cinémathèque

[10] Rois I, 11, 5-7

[11] Rois I, 11, 1-4

[12] Rois I, 11, 8

[13] Rois I, 11, 11-13

[14] Ruth, 1, 16

## Nietzsche et la Torah même combat ?

**B**eaucoup d'entre nous se regardent et ne voient rien d'extraordinaire. Sans rechercher la célébrité ou les feux artificiels d'un succès vide, une question continue pourtant de nous hanter : « Dans ce monde immense, en quoi ai-je de l'importance ? Il n'y a rien de spécial en moi... »

Cette impression, si humaine, est pourtant réfutée aussi bien par la tradition juive que par la philosophie de Nietzsche. Deux univers que tout semble opposer, mais qui se rejoignent étonnamment sur un point : chaque individu porte une singularité irremplaçable, une mission que personne d'autre ne peut accomplir.

*Les Rabbanim enseignent que l'une des clés pour acquérir la Torah est de « connaître sa place ». Nietzsche dit la même chose d'une autre manière : pour devenir ce que l'on est, il faut d'abord découvrir ce que l'on n'est pas - cesser de se déguiser avec les habits d'autrui.*

La Torah ouvre le livre de l'Exode par un recensement : « Voici les noms des fils d'Israël venus en Égypte... ». Rachi s'interroge : pourquoi compter à nouveau ceux qui l'ont déjà été ? Sa réponse est bouleversante : Dieu les recompte pour montrer leur valeur, comme des étoiles qui portent chacune un nom et une fonction unique. Le Rav Moshé Sternbuch souligne que chaque étoile a un rôle singulier dans le cosmos ; ainsi en est-il pour chaque âme d'Israël. Chaque personne est créée avec une mission particulière, un rôle irremplaçable dans le monde. C'est pourquoi nos Sages enseignent que « soutenir une vie équivaut à soutenir un monde entier » et que chaque individu

doit dire : « Le monde a été créé pour moi. »

À première vue, cette affirmation peut sembler orgueilleuse. Pourtant, elle n'est rien d'autre que la reconnaissance d'un fait : la valeur d'une vie se mesure à son unicité, non à sa ressemblance avec autrui. Le judaïsme insiste : si une âme existe, c'est qu'elle a une raison d'être ; si elle est différente, c'est qu'elle doit accomplir une tâche différente. Ben Azaï le résumait ainsi : « Il n'est personne qui n'ait son heure, et il n'y a rien qui n'ait sa place. »

Étonnamment, Nietzsche arrive à un écho très proche lorsqu'il écrit dans le *Gai savoir* :

« Deviens ce que tu es. Fais ce que toi seul peux faire. »

Pour lui, l'identité n'est pas un état mais un devenir. On ne découvre pas soi-même comme on ouvrirait une boîte fermée : on se construit en cherchant, en essayant, en choisissant, en refusant de vivre selon les attentes imposées par les autres. Nietzsche dénonce une vie d'imitation, d'obéissance et de conformisme ; il appelle chacun à se libérer des pressions extérieures pour révéler sa singularité profonde - exactement ce que la tradition juive décrit comme « la mission de l'âme ».

Là où la Torah parle de Chorèch Hanécha-ma, racine de l'âme, Nietzsche parle de volonté de puissance, cette force intime qui cherche à s'exprimer selon sa propre nature. Dans les deux cas, il s'agit de reconnaître que chaque personne possède une énergie intérieure, un chemin qui n'appartient qu'à elle. Aucun être humain

■ par **Salomé Gripe**

ne peut accomplir la mission d'un autre, pas plus qu'une étoile ne peut prendre la place d'une autre dans le ciel.

Les Rabbanim enseignent que l'une des clés pour acquérir la Torah est de « connaître sa place ». Nietzsche dit la même chose d'une autre manière : pour devenir ce que l'on est, il faut d'abord découvrir ce que l'on n'est pas - cesser de se déguiser avec les habits d'autrui. Le 'Hafets 'Haïm souligne qu'un livre peut transformer une personne et laisser une autre indifférente ; de même, Nietzsche insiste : chacun doit trouver la voie qui réveille en lui la force qu'il porte. Le Net-siv écrit qu'on doit suivre « le chemin que son cœur désire » dans le cadre de la Torah ; Nietzsche parle d'une fidélité radicale à sa propre nature.

*Nos Sages enseignent que « soutenir une vie équivaut à soutenir un monde entier » et que chaque individu doit dire : « Le monde a été créé pour moi. »*

Les deux pensées convergent vers une affirmation puissante :

Nous ne sommes pas faits pour imiter mais pour accomplir.

L'homme n'est pas interchangeable. Il est une mission, une mélodie, un rôle singulier dans la grande symphonie du monde. La tâche d'une vie - selon la Torah comme selon Nietzsche - est de percer cette mission, de croire en la force que Dieu ou la nature a déposée en nous, et d'avoir le courage de l'accomplir. ■

# Chavouot : la révélation silencieuse

Dans l'imaginaire collectif, Chavouot est la fête du don de la Torah, moment fondateur où le Sinaï tremble, où le ciel s'ouvre, et où une nation entière entend la parole divine. Le récit biblique lui-même insiste sur le spectaculaire : tonnerres, éclairs, son du shofar, montagne en feu. Et pourtant, si l'on observe la manière dont Chavouot est vécue aujourd'hui, et même structurée dans la tradition rabbinique, une tension apparaît. Car Chavouot est peut-être, paradoxalement, la fête la plus silencieuse du calendrier juif.

Contrairement à Pessa'h, avec son récit structuré et ritualisé autour de la Haggada, ou à Souccot, avec ses symboles visibles et tangibles (Soucca, Etrog, Loulav, etc.), Chavouot n'a presque aucun rituel matériel distinctif prescrit par la Torah elle-même. Pas de matsa, pas de soucca, pas de shofar. Seulement une date... et une idée. Comme si la tradition avait volontairement effacé les signes extérieurs pour déplacer le centre de gravité ailleurs : dans l'expérience intérieure.

## Une fête sans objet : vers une intériorité radicale

La tradition de Torah Im Derekh Eretz est souvent tiraillée entre fidélité à la halakha et engagement dans le monde contemporain. Chavouot offre un modèle étonnamment pertinent pour penser cette tension. Car c'est précisément une fête où l'essentiel ne se voit pas.

Recevoir la Torah n'est pas seulement un événement historique. C'est une posture existentielle. La révélation n'est pas simplement ce qui a été donné, mais ce qui est reçu. Cette réception, elle, est toujours personnelle, toujours renouvelée.

C'est peut-être pour cela que la tradition a développé le Tikkoun Leil Chavouot, cette nuit d'étude où chacun se confronte

directement au texte. Non pas comme un héritage figé, mais comme une parole vivante. Dans un monde saturé d'images, de notifications et de bruit, Chavouot propose une expérience radicale : se taire pour écouter.

## Le paradoxe du Sinaï : entendre au-delà du son

Un midrash célèbre enseigne que chaque parole divine se divisait en soixante-dix langues, afin que chacun puisse entendre selon sa capacité. Mais une lecture plus audacieuse pourrait suggérer que chacun n'entendait pas seulement dans sa langue, mais dans son propre silence.

La révélation ne serait alors pas une uniformisation, mais une différenciation. Non pas une vérité imposée de l'extérieur, mais une rencontre entre une parole infinie et des subjectivités multiples.

Dans ce cadre, être juif ne consiste pas seulement à préserver un corpus de lois et de pratiques. C'est accepter d'être un réceptacle actif, engagé, parfois même en tension avec ce qu'il reçoit. Le Sinaï n'est pas derrière nous ; il est une structure permanente de l'existence juive.

## Ruth : la conversion comme archétype de la réception

La lecture du Livre de Ruth à Chavouot est souvent expliquée par des raisons calendaires ou agricoles. Mais peut-être faut-il y voir une clé plus profonde.

Ruth est la figure de celle qui choisit de recevoir. Elle n'était pas présente au Sinaï, et pourtant, elle en incarne l'essence. Sa célèbre déclaration « Ton peuple sera mon peuple, ton Dieu sera mon Dieu » est une formulation existentielle du don de la Torah. Elle ne reçoit pas sous la contrainte du tonnerre, mais dans la douceur d'un engagement libre.

■ par Anthony Gribe

Dans une époque où l'identité est souvent héritée mais rarement interrogée, Ruth nous rappelle que recevoir la Torah est un acte actif, presque un acte de conversion renouvelé. Être né juif ne dispense pas de devenir juif.

## Chavouot aujourd'hui : une invitation exigeante

Dans les communautés orthodoxes, l'étude est valorisée, mais elle peut parfois devenir un marqueur social ou intellectuel. Chavouot nous invite à un déplacement subtil : étudier non pas pour savoir, mais pour recevoir.

Cela implique une certaine vulnérabilité. Recevoir, c'est reconnaître que l'on ne possède pas encore. C'est accepter d'être transformé.

Peut-être est-ce cela, le véritable défi de Chavouot aujourd'hui : non pas commémorer un événement spectaculaire, mais recréer un espace intérieur où quelque chose peut advenir. Une parole, une intuition, une exigence.

Dans un monde où tout est immédiatement accessible, Chavouot nous enseigne la valeur de ce qui ne se donne qu'à celui qui s'arrête, écoute, et se rend disponible.

## Conclusion : du bruit à l'écoute

Si Pessa'h est la mémoire et Souccot la présence, alors Chavouot est l'écoute. Une écoute exigeante, sans décor, sans mise en scène. Une écoute qui ne promet pas de révélation spectaculaire, mais qui ouvre la possibilité d'une transformation silencieuse. Et peut-être est-ce précisément là que réside sa modernité la plus profonde. ■

## Pourquoi les Juifs ne disent pas « Repose en paix » ?

Dans de nombreuses cultures, lorsqu'une personne disparaît, on prononce naturellement les mots : « **Repose en paix** ». Cette formule exprime le souhait d'un apaisement après les épreuves de la vie terrestre, comme si la mort représentait un point final, une entrée dans le silence et le repos.

Le judaïsme porte sur la mort un regard différent.

Dans la tradition juive, la mort n'est pas considérée comme une fin absolue. Le corps retourne à la terre, conformément au verset biblique : « Car tu es poussière et tu retourneras à la poussière » (Genèse 3:19). Mais l'âme – la *neshama* – poursuit son chemin. Elle continue d'exister, de s'élever et de se rapprocher de Dieu.

C'est pourquoi l'expression « repose en paix » ne s'est jamais véritablement imposée dans le langage juif traditionnel. Elle ne correspond pas totalement à la vision juive de l'âme. Selon la pensée juive, l'âme n'est pas immobile ; elle est

en mouvement. La disparition physique n'interrompt pas son parcours spirituel.

À la place, la tradition juive utilise d'autres formules, riches de sens et de profondeur.

On dira souvent :

- « **Baroukh Dayan HaEmet** » – « Béni soit le Juge de vérité », expression prononcée face au deuil pour reconnaître, même dans la douleur, la souveraineté divine.
- « **Zikhrono livrakha** » ou « **Zikhrona livrakha** » – « Que sa mémoire soit une bénédiction ».
- Ou encore : « **Que son âme soit liée au faisceau de la vie** » (*Tehé nafcho/nafcha tsroua bitsror ha'haïm*), formule issue du Livre de Samuel et fréquemment inscrite sur les pierres tombales juives.

Ces expressions traduisent une idée cen-

■ par **Anthony Gribé**

trale du judaïsme : ce qui compte après la mort n'est pas seulement le repos, mais la continuité. Continuité de l'âme, continuité de l'influence laissée dans ce monde, continuité de la mémoire portée par les vivants.

Dans la pensée juive, une personne ne disparaît jamais totalement tant que son souvenir inspire des actes, des paroles et des générations. Le deuil lui-même n'est pas conçu comme une rupture définitive, mais comme une transformation du lien. Les prières récitées pour les défunts, les actes de bonté accomplis en leur mémoire, l'étude dédiée à leur âme, participent à cette continuité.

Ainsi, le judaïsme nous invite à regarder la mort non comme une extinction, mais comme un passage.

Le corps s'arrête. L'âme, elle, continue son voyage. ■

**Distributeur n°1 des MEILLEURS PRIX**

**GA CD**  
AVEC VOUS AU-DELÀ DU PRIX

Appelez vite au  
**01 42 46 87 87**  
gacd.fr

**VOTRE MÉTIER, NOTRE COMBAT**

# Le Maḥzor Vitry

La riche bibliothèque de l'Alliance israélite universelle conserve un grand nombre de manuscrits hébreux, parmi lesquels un ouvrage composé par Simḥa de Vitry au XI<sup>e</sup> siècle, le Maḥzor Vitry qui est la principale source d'information sur les rites liturgiques, les lois et les coutumes des communautés juives du nord de la France, au Moyen Âge. Treize manuscrits du Maḥzor Vitry, datés entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, nous sont parvenus, parmi lesquels le codex AIU 133H, copié vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Après avoir expliqué ce qu'est un Maḥzor Vitry et qui en est l'auteur, nous présenterons quelques pages de l'exemplaire appartenant à la bibliothèque de l'AIU.

## Ce qu'est le Maḥzor Vitry ?

Le terme *Maḥzor* (pl. *Maḥzorim*) désigne aujourd'hui un livre de prières qui contient la « liturgie officielle » et les *piyyutim* « poèmes liturgiques » des principales fêtes de l'année juive, avec fréquemment des volumes séparés pour chacune d'elles. Au Moyen Âge, le livre que l'on désignait sous le nom de *Maḥzor*, incluait les prières pour toute l'année : celles des jours de la semaine, du shabbat, ainsi que celles des trois fêtes de pèlerinage (*Pes-sa'h*, *Shavuot* et *Sukkot*), des solennités d'automne (*Rosh hashana* et *Yom kippur*), mais aussi celles des quatre shabbats spéciaux, de Purim, de Hanukka, etc. De telle sorte, ces ouvrages, en un ou deux volumes, permettaient de couvrir la liturgie de toute l'année. Ces livres, souvent de grand format et parfois décorés, étaient généralement conservés à la synagogue à l'intention de l'officiant qui dirigeait les prières.

Le Maḥzor Vitry appartient à un autre genre littéraire, puisque la plupart des manuscrits qui nous sont parvenus, contiennent les prières de l'année mais aussi les lois et les coutumes relatives à

la liturgie et à la vie rituelle juive. Il s'agit donc d'un ouvrage de type « liturgico-halakhique », probablement utilisé par les érudits et les rabbins qui enrichissaient leur copie personnelle au fur et à mesure. C'est la raison pour laquelle les manuscrits ne contiennent pas tous le même texte, je ne parle pas de la liturgie mais des commentaires et des lois.

La version originelle est peut-être celle dont parlait Isaac de Lattès qui vécut au XIV<sup>e</sup> siècle, en Provence. Dans son livre *Shaarei Tsion* (p. 73), il mentionne « le petit Maḥzor Vitry » qui correspondait probablement à l'ouvrage originel composé par Simḥa de Vitry.

C'est dans la Babylonie des *geonim*, au IX<sup>e</sup> siècle, que sont produits les premiers livres contenant les prières et les premières codifications halakhiques écrites de la liturgie, fondées sur le Talmud de Babylone : les *Halakhot gedolot* de Simeon Qayyara (IX<sup>e</sup> siècle), le *Seder Amram Gaon* dont l'auteur est décédé vers 875, et le *Siddur Saadia Gaon*, lequel vécut de 882 environ à 942. Ce genre littéraire s'est ensuite développé dans le nord de la France, au cours du dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle, parallèlement à l'éclosion de l'école de Rashi à Troyes.

Plusieurs disciples de Rashi auraient produit leur propre ouvrage liturgico-halakhique si l'on en croit la question que pose le tossafiste Isaac b. Moïse de Vienne (vers 1180-1250) dans son ouvrage « *Or Zarua* » : « Pourquoi est-il écrit dans les *Maḥzorrim* des étudiants de notre maître Salomon [Rashi]... ? » (*Sefer Or Zarua* [Zhitomir, 1862], partie 1, § 454). Seul, celui de Simḥa de Vitry nous est parvenu.

Parmi les travaux auxquels il s'est consacré, Rashi a aussi entrepris d'organiser et de synthétiser les sources halakhiques dont il disposait, à savoir les ouvrages des *geonim* et des maîtres ashkénazes. Il

par Judith Kogel

les regroupait sous forme de livrets thématiques qu'il commentait. On retrouve ces courtes monographies dans divers ouvrages issus de l'école de Rashi : *Siddur Rashi*, *Sefer Issur ve-heter*, etc.

Les décisions halakhiques et les *responsa* de Rashi étaient copiés par ses disciples sous son autorité, ce dont témoigne le Maḥzor Vitry conservé à Vérone<sup>1</sup> : *כתב הרב רבי שמחה מויטרא זקנינו לפנינו שלמה* « en présence de notre maître [Rashi] ». Ils étaient le fruit de sa vaste érudition, nourrie non seulement par l'étude de la littérature halakhique des *geonim*, mais aussi par les années qu'il avait passées en Rhénanie auprès de ses maîtres qui étaient les élèves de Rabbenu Gershom (Gershom ben Judah de Metz, d. 928) : Isaac b. Eliezer ha-Levi (vers 1000-1075) à Worms ; Isaac b. Judah (vers 1010-1085) et Eliezer b. Isaac ha-Gadol (vers 960-1060) à Mayence.

Les sources principales du Maḥzor Vitry sont donc les décisions et les coutumes de Rashi. L'auteur, Simḥa de Vitry, s'est apparemment fondé sur le *Siddur Rashi*, auquel il a emprunté de nombreux extraits (voir Buber, *Siddur Rashi*, introd. p. 54).

## L'auteur

Simḥa ben Samuel de Vitry était un disciple brillant, voire même un collègue de Rashi. Il est décédé en 1105, alors que son maître vivait encore ou peu de temps après. Son fils Samuel épousa une petite-fille de Rashi et fut le père du célèbre tossafiste Isaac de Dampierre, dit le RI.

Simḥa ben Samuel résidait à Vitry-le-Brûlé (aujourd'hui Vitry-en-Perthois, à ne pas confondre avec Vitry-le-François fondée en 1545 par François I<sup>er</sup>), une ville du département de la Marne, dans le nord de la

France. C'est une des localités de Champagne où une présence juive est attestée dès le XI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs érudits ont résidé à Vitry, parmi lesquels un poète liturgique du nom d'Asher Hallévi et surtout Simḥa ben Samuel de Vitry, l'auteur du Maḥzor Vitry.

Comme son jeune collègue Shemaia, qualifié de secrétaire de Rashi, il s'occupa de classer les décisions halakhiques de son maître, ce que précise Rabbenu Tam, un des petits fils de Rashi, dans son ouvrage *Sefer ha-yashar* (ed. Rosenthal, p. 82, 45 :5), וימצא כתוב במחזור שתיקן הנדיב ר' שמחה שיש בו פירוש רוב הדברים מסדר ר' עמרם והלכות גדולות ורבינו שלמה ושאר גאונים ומצוי הוא ברוב מקומות.

C'est écrit dans le Maḥzor que l'éminent / le remarquable R. Simḥa a compilé, qui comprend les commentaires de la plupart des sujets du *Seder Rav'Amram [Ga'on]*, des *Halakhot Gedolot*<sup>2</sup>, [de] notre maître Salomon [Rashi] et d'autres Geonim et il est [disponible] dans la plupart des localités.

Rabbenu Tam tenait manifestement Simḥa b. Samuel de Vitry en haute estime, puisqu'il le qualifie de « éminent / remarquable » (*ha-nadiv*). Rabbenu Tam nous informe aussi que le Maḥzor Vitry n'est pas une composition originale, mais plutôt une compilation (*she-tiqqen*), à partir des sources susmentionnées. À celles-ci peuvent s'ajouter les responsa des premiers sages d'Ashkénaze (et notamment des maîtres de Rashi), car elles font également partie de ce qui constitue les lois de l'école de Rashi. Et enfin, il précise que le Maḥzor de Simḥa était très populaire, qu'il a été diffusé très rapidement puisqu'il était « disponible dans la plupart des localités » (*be-rov meqo-mot*).

## Les manuscrits conservés

Treize manuscrits du Maḥzor Vitry nous sont parvenus. Neuf de ces ouvrages ont été copiés en France et quatre en Allemagne, entre le XII<sup>e</sup> et la fin du XIV<sup>e</sup> siècles. Un seul manuscrit est formellement daté, de 1204.

Si aucune date ne figure dans le manuscrit, il est cependant possible de proposer la datation de ces *codices* est faite en fonction des calendriers qui ont été insérés dans les manuscrits mais aussi en fonction des ouvrages cités. Le plus ancien manuscrit comprend un calendrier des années 1123/24 à 1154/55, ce qui signifie qu'il a été copié au plus tard en 1155 mais probablement bien avant. Le manuscrit de l'AIU est le seul à mentionner un ouvrage de halakha composé en 1277 par Isaac de Corbeil, le *Sefer mitswot qatan*, dont il cite de longs passages. Il ne peut, dès lors, avoir été copié avant ; toutefois, on le date du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle en raison de l'analyse paléographique.

Les divers manuscrits du Maḥzor Vitry citent des recueils de lois anciens et médiévaux. Ces derniers proviennent tous de l'école de Rashi, la plupart sont l'œuvre de tossafistes<sup>3</sup> mais ils ont évolué indépendamment. Outre les lois relatives à la liturgie, on trouve une sélection de textes appartenant à des genres littéraires très différents, éthique, midrash, etc.

## Le Manuscrit et son histoire

C'est un manuscrit de 159 folios auquel il manque le début et la fin. Il n'est pas très grand, 220-223 mm de hauteur pour 140-143 mm de large. Le texte est disposé en deux colonnes et le nombre de lignes écrites est constant, 19 lignes. L'encre est brune, celle des voyelles est de la même couleur, bien qu'elle paraisse plus claire. L'écriture est gothique de style français.

On connaît quelques éléments de l'histoire du manuscrit grâce à plusieurs notes de propriété (f. 151v), dont l'une est de la main de Samuel ben Jacob de Noyon qui a consigné la naissance de ses enfants et de ses petits-enfants : Jacob le 8 kislew 5161 (4 décembre 1400); Joseph le 18 tevet 5169, Barukh en Iyar 5174, l'aînée de ses petits-enfants, une fille nommée Beineke le 20 tichri 5205, etc.

Samuel ben Jacob de Noyon, le possesseur du manuscrit, résidait en 1400 en

Italie, possiblement à Venise, et son fils Joseph semble s'être installé à Padoue où sont nés ses enfants. Il semble que Samuel ben Jacob et toute sa famille se soient réfugiés en Italie après l'expulsion des juifs de France, en 1394.

## Le contenu

Le Maḥzor Vitry de la bibliothèque de l'Alliance comprend la liturgie pour les jours de semaine, les prières quotidiennes (46r-119v), celle du shabbat (116r-142v), de la nouvelle lune, ainsi que les ajouts pour les fêtes de pèlerinage. Les passages halakhiques sont extraits du *Sefer mitswot qatan*, mais aussi du *Sefer ha-Pardes*, un ouvrage de l'école de Rashi. Le commentaire des prières, qui figure dans la marge, est attribué à R. Samuel ben R. Samson, peut-être le fils du célèbre tossafiste Samson de Sens.

Les prières sont précédées par une série de lectures pieuses qui correspondent au *Seder ha-maarakhah* (2v-27v) attribué à Elie ben Menahem du Mans. Il s'agit d'une compilation comprenant des passages tirés du Talmud décrivant le service de l'encens au Temple, des versets tirés de la Genèse, des Psaumes et des Prophètes, ainsi qu'un extrait du *Sefer mitswot qatan*, le « Petit livre des préceptes », d'Isaac de Corbeil, le tout réparti selon les jours de la semaine.

Ce manuscrit, objet matériel, est une source historique intéressante. Comme dans de nombreux textes composés en France médiévale, des gloses vernaculaires en caractères hébreux ou *le'azim* sont disséminées dans le texte. Je me contenterai d'en mentionner deux qui



Figure 1 : Maḥzor Vitry, Alliance israélite universelle 133H, f. 62r

figurent dans le commentaire du Psaume 91 (f. 62r) « non amenuier » pour לא תאונה « ne pas apporter, faire venir » (v.10) et נון אדוליייר « non adoulier » pour פן תגוף « de peur qu'il ne blesse » (v. 12).

Autres éléments intéressants, les notes en marge du Psaume alphabétique 119, qui comporte 176 versets, huit pour chacune des vingt-deux lettres de l'alphabet. Il s'agit de recettes pseudo-médicales ou de conseils apotropaïques afin de conjurer le mauvais sort ou les mauvaises pensées (f. 34r) :

לשכחה אכול זנגביל במלח וחרול. ואם בקשת להתענות ויתקבלו תעניותך אמור ג' פעמים בבקר ובערב טוב עשית לעבדך  
 « En cas d'oubli, mange du gingembre avec du sel et des ronces. Et si tu souhaites jeûner et que tes jeûnes soient agréés, dis trois fois, matin et soir : Tu as fait du bien à ton serviteur (il s'agit du premier des versets de ce psaume - v. 25 - dont l'initiale est la lettre tet ».



Figure 2 : Mahzor Vitry, Alliance israélite universelle 133H, f. 33v-34r

### Un manuscrit esthétique

Les Mahzor Vitry sont d'une grande sobriété. Pas d'encre de couleur et de rares décors figuratifs. Néanmoins, les copistes ont réussi, tout en respectant la forme des lettres et une mise en page traditionnelle, à produire de beaux manuscrits en tirant profit des éléments textuels.

Le texte principal est copié au centre de la page, sur deux colonnes. Les commentaires ou notes figurent dans les marges extérieures. Le copiste a exploité la mise en page, la forme et le tracé du



Figure 3 : Mahzor Vitry, Alliance israélite universelle 133H, f. 50v-51r

texte secondaire pour revêtir et parer le texte principal. L'aspect esthétique est en partie créé par la symétrie existant dans la double page. Le copiste a noté le commentaire dans une écriture semi-carrée gothique et dans un module bien plus petit que celui du texte principal, créant ainsi un cadre qui rehausse et embellit ce manuscrit monochrome. Même dans les pages où les notes figurent sous forme de gloses (figure 2), il existe une forme de symétrie.

Enfin, des dessins à l'encre représentant des hybrides anthropocéphales entourent les exégèses de plusieurs Psaumes sur quelques pages de ce manuscrit (f. 66v-69r), tout en respectant la symétrie de la double page.



Figure 4 : Mahzor Vitry, Alliance israélite universelle 133H, f. 67v-68r

### Conclusion

Ce Mahzor Vitry est un beau manuscrit copié par une main française, à l'écriture extrêmement soignée. Son contenu est une source importante pour l'étude historique de la halakha et de la liturgie, en particulier selon la tradition française. Les piyyutim inclus dans le Mahzor diffèrent selon les manuscrits, ce qui ne permet pas de déterminer lesquels étaient courants à l'époque où le Mahzor Vitry a été composé, époque à laquelle vivait le célèbre Rashi.

[1] Cité par Avraham Grossman, *Sages of France* [en hébreu], p. 236. Verone, Seminario Vescovile MS 34, f. 188v.

[2] Le premier code juridique à partir des lois du Talmud compilé par Simeon Qayyara (IXe siècle).

[3] *Sefer ha-Ra'aviyah* de Eliezer b. Joel ha-Levi de Bonn (vers 1140-1225), *Sefer Roqeah* d'Eleazar b. Judah de Worms (vers 1165-1230), *Sefer Taggin* ; *Tashbets* de Samson b. Tsadok (XIIIe siècle), *Sefer ha-Teruma* de Barukh b. Isaac (début du XIIIe siècle), *Sefer Mitswat Gadol (Semaq)* de Moïse b. Jacob de Coucy (vers 1200-1260), *Sefer Mitswat Qatan (Semaq)* d'Isaac b. Joseph de Corbeil, *Sha'arei Dura* (ou *'Issur we-heter*) d'Isaac b. Meir Dueren (milieu du XIIIe siècle).

# La peine de mort pour les terroristes

par Charles Meyer



Le Parlement israélien à Jérusalem 30/04/2019 ©Getty - kolderal

**C**e 30 Mars 2026, la Knesset a adopté une loi « sur la peine de mort pour les terroristes. »

La présente note ne se situe pas dans le conflit entre d'une part la volonté de la Cour Suprême d'Israël de censurer la politique du Gouvernement, en d'autres termes d'instaurer un gouvernement des Juges, et d'autre part la volonté du Gouvernement de museler la Cour suprême.

Elle n'est pas politique et concerne exclusivement l'inquiétude que suscite l'application éventuelle de la peine de mort prévue par le texte et le cri d'un avocat juif qui souhaite le respect de l'identité juive et démocratique de l'Etat d'Israël, comme prévu dans la déclaration d'indépendance.

***En Israël la peine de mort a été abolie pour les crimes de droit commun dès 1954 alors qu'elle subsiste pour des infractions graves à la sécurité et contre le terrorisme mais n'a jamais été appliquée.***

Cette note n'exprime pas davantage une quelconque complaisance pour le terrorisme mais formule cette idée simple, à savoir que la lutte contre la barbarie ne nous autorise pas à déroger à nos principes et à nous placer sur le terrain de la régression de nos valeurs.

Ce texte de Loi est une offense à la Halahah et outrage simultanément les théories générales du droit, des droits de l'homme en particulier, dans les pays démocratiques. Il n'existe aucun appui scripturaire (smah) dans la tradition juive qui permette dans les conditions prévues par le texte l'application d'une exécution capitale. Déjà dans l'antiquité la peine de mort n'était pas appliquée : enfermée dans une procédure particulièrement rigoureuse une Juridiction qui prononçait une peine de mort en 70 ans était considérée comme sanguinaire... On peut sans exagérer considérer que la peine de mort était abolie.

Dans l'Etat d'Israel juif et démocratique la création d'une loi instaurant une nouvelle peine de mort, heurte sans ambiguïté la

loi de 1992, loi fondamentale en l'absence de constitution, et ayant par conséquent force de Loi constitutionnelle, exprimant des principes généraux d'humanisme et d'humanité.

Parmi les dispositions gravement défallante citons :

- La Loi ne concerne de manière évidente que les palestiniens de Judée et de Samarie, jugés par des tribunaux d'exceptions alors que les juifs de ces régions restent justiciables de la Justice civile. (Lévitique 24.22 : « Ce sera une Loi unique pour vous comme pour l'étranger »
- La peine de mort devient une peine quasiment automatique et ne figure pas dans un arsenal de sanctions : le pouvoir d'appréciation du juge est limité.
- L'exécution doit intervenir dans les 90 jours du prononcé de la décision devenue définitive.

En Israël la peine de mort a été abolie pour les crimes de droit commun dès 1954 alors qu'elle subsiste pour des infractions graves à la sécurité et contre le terrorisme mais n'a jamais été appliquée.

Certes, il y a eu le cas exceptionnel et unique de Eichman : le respect du droit, le respect des droits de la défense ont été très largement salués par la communauté juridique internationale.

Nous exprimons ici le souhait que la loi en Israël soit toujours l'expression de l'exigence de Justice et ne s'égaré pas dans l'utilisation de l'institution judiciaire comme arme politique.

La tension sécuritaire ne doit pas céder à l'impulsion ni étouffer la Conscience ni renoncer au respect du droit. ■

## Nos réponses à vos questions

Quelques interrogations les plus courantes en matière d'héritage, partage et mariage, accompagnées de nos réponses pour vous éclairer au mieux et éviter certains écueils.

### Comment faire payer moins de droits de succession à mes enfants ?

Une des principales préoccupations des Français qui se sont constitués un patrimoine est de pouvoir transmettre une bonne partie de celui-ci à ses héritiers en limitant au maximum les droits de succession. Pour réduire la « facture fiscale » de l'héritage, plusieurs solutions existent.

Voici quatre astuces pour diminuer les droits de succession :

#### Optimiser la transmission de son patrimoine grâce à la donation

Bien connu des Français, la donation est une des solutions les plus efficaces. La donation démembrée d'un bien immobilier présente l'avantage que les droits de donation sont assis sur le montant de la nue-propriété et non de la pleine propriété. Outre un bien immobilier, les parents peuvent donner de l'argent à leurs enfants : aucune obligation de se rendre chez le notaire tant que vos enfants déclarent les dons reçus à l'administration fiscale.

L'abattement d'un montant de 100.000 € prévu par enfant par parent en cas de donation est reconstitué tous les 15 ans, ce qui permet d'étaler les donations dans le temps.

#### Le présent d'usage : un cadeau non taxable

Le présent d'usage est une autre solution permettant la transmission du patrimoine aux enfants sans droit de succession. C'est un don manuel (c'est-à-dire qu'il est effectué de la main à la main) de somme d'argent, bijoux, œuvres d'art, véhicule, et fait lors d'événements particuliers de la vie tels qu'un mariage, un anniversaire, l'obtention d'un diplôme... Ce dispositif qui permet de gratifier ses proches est sans impact fiscal à condition que le montant du don ne soit pas disproportionné par rapport au patrimoine du donateur. A défaut, cela peut alors devenir un véritable cadeau empoisonné...

#### Diminuer les droits de succession grâce à la société civile immobilière

En gérant vos biens dans le cadre d'une société civile immobilière (SCI) vous permettez à vos héritiers de profiter d'une décote de 10 à 15% sur la valeur des parts au moment du décès. En effet, les parts d'une SCI familiale sont considérés comme difficiles à vendre par l'administration

fiscale. Les dettes engendrées par la SCI viennent également en déduction de la valeur des parts du défunt. Les droits de succession sont ainsi calculés sur la valeur résiduelle et sont donc considérablement réduits.

Il est fiscalement intéressant de coupler cette solution avec la donation de parts sociales au profit de ses enfants.

#### L'assurance vie : un instrument de transmission avantageux

L'assurance vie est connue pour ses nombreux avantages notamment en matière de succession.

Le montant de votre assurance vie n'est pas comptabilisé dans votre patrimoine et ne fait donc pas partie de l'ensemble à partager entre vos héritiers. Vous pouvez désigner le ou les bénéficiaires de votre choix, qu'ils soient de votre famille ou non. Vous pouvez donc souscrire une assurance vie au profit d'un ami ou même d'une personne morale, comme une association reconnue d'utilité publique.

Attention cependant, les avantages successoraux de l'assurance-vie ne jouent pas pour les versements effectués après les 70 ans du souscripteur, au-delà d'un certain montant. De plus, il faut veiller à ne pas trop abonder ces contrats surtout quand le ou les bénéficiaires ne sont pas les héritiers. En effet, si les primes sont manifestement exagérées par rapport à l'actif successoral du souscripteur, les héritiers pourront demander en justice la réintégration du ou des contrats dans la succession.

**Bon à savoir :** AN TICIPER POUR MIEUX TRANSMETTRE ! N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre notaire pour faire un point sur votre situation patrimoniale et familiale. Il évaluera la fiscalité du futur héritage et/ou vous aidera à prévoir un éventuel partage.



Votre cœur a toujours raison

**Hélène ATTIAS**

Responsable des legs et donations FSJU/AUJF

39 rue Broca - 75005 Paris - 01 42 17 10 55 - h.attias@fsju.org

## Les actualités culturelles

Le dernier article de « Écouter, Voir » débutait par une présentation, avant son vernissage, de l'exposition de **Noa Eshkol au Mahj**. Ouverte depuis la mi-avril jusqu'à la fin août la rétrospective ne décevra pas les visiteurs. Ses compositions textiles sont les œuvres les plus attrayantes mais son activité dans le domaine de la danse n'est pas oubliée. Ohad Naharin, le chorégraphe israélien directeur de la Batsheva Company, lui rend un vibrant hommage : « je crois que je pourrais lui dédier tout mon travail ».



Noah Eskol - Folk Dance

Puisque nous commençons par les arts plastiques les amateurs de peintures ont devant eux un programme estival d'une rare richesse. Il y a d'abord ceux qu'un guide désignerait comme les incontournables. En plus du **Douanier (Henri) Rousseau au Musée de l'Orangerie**, **Renoir à Orsay** et **Matisse au Grand Palais** déjà suggéré à Pessah, il convient d'ajouter « **de Greco à Velasquez** » au musée **Jacquemart-André**. sans oublier pour la sculpture **Michel-Ange Rodin au Louvre** et **Calder chez Vuitton**.



Michel-Ange Rodin - Corps vivants  
Musée du Louvre



La Grande vitesse (maquette intermediaire 1:5),  
1969, feuille de métal, boulons et peinture,  
259,1 x 342,9 x 236,2 cm. © 2026 Calder  
Foundation, New York / ADAGP, Paris.

Deux expositions moins grand public ont toutes les chances de vous surprendre, au **Mobilier National Galerie des Gobelins « Sèvres, une passion Rothschild »**.

De la Villa Ephrussi à Paris » la deuxième, inattendue « **Lee Miller** » au musée d'Art Moderne. Un personnage aux mille et une vies. Amante de Man Ray, mannequin devenue photographe, considérée comme une des plus remarquables de son temps.



Lee Miller - Autoportrait

par **Jean-Jacques Wahl**

En juillet 1944, elle devient correspondante de guerre dans l'armée américaine et découvre en avril 1945 les camps de concentration de Buchenwald et de Dachau, ses clichés seront les premiers à révéler l'horreur des camps.

Du 14 au 29 juin aura lieu la **21ème édition du Festival des cultures juives**, un éventail d'événements pour tous les goûts. La visite des trésors hébraïques de la Bibliothèque nationale sous la conduite de Laurent Héricher leur conservateur est une occasion exceptionnelle de contempler des manuscrits et des livres en grande partie protégés dans les réserves de la rue de Richelieu. Deux sessions d'entrée gratuite sont proposées le 17 juin mais l'inscription est obligatoire.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Hébreu 7

Les autres manifestations, plus de 25, sont présentées par thème. En voici quelques-unes tout à fait subjectives.

En espérant que la situation politique s'apaisera, l'**Orchestre symphonique cordes et clarinettes de Jérusalem** avec ses 13 musiciens se produira le 18 juin

en concert d'ouverture au Festival des Cultures Juives. **Liat Cohen** guitariste virtuose bien connue du public parisien, accompagnée de oud, de flutes indiennes et orientales et de percussions assurera le concert de clôture le 29 juin au **Théâtre de la Ville-Sarah Bernhardt**.



Liat Cohen - Photo © Rob Sitbon

Évidemment la musique klezmer ne sera pas oubliée et il faudra faire son choix entre les **Bagel Swingers**, **Freylekhayim - À la vie**, et **Degré 41**.

Cette année la fête de la musique tombe un dimanche, on peut s'attendre à un programme encore plus éclectique que par le passé. Le festival des cultures juives s'est associé avec le Mahj pour accueillir à l'**Hôtel de Saint-Aignan**, sa demeure les **quatre mousklezmer d'AutorYno**.

L'occasion d'entendre du jazz et de la musique klezmer ne se limite pas au Festival. Direction l'**ECUJE** pour retrouver **Yom** le 7 juin et le saxophoniste **Joshua Redman** au **New Morning** le 6 juillet.



Joshua Redman Quartet



Revenons au Festival pour la rubrique cinéma qui nous offre 4 films, deux classiques et deux récents. « **Le chanteur**

**de jazz** » qu'on ne présente plus, « **American Matchmaker** » un film comique américain en yiddish de 1940. Changement de langue pour « **No sea tu falta** » et « **Haketia, Haketia** » qui s'intéressent à un dialecte en voie d'extinction, le judéo-espagnol du nord du Maroc.

Au Festival de Cannes nulle trace du cinéma israélien dans la demie douzaine de sections différentes mais c'est dans la Compétition officielle que l'on trouvera le long métrage le plus attendu. « **La troisième nuit** » ou sous le titre de « **When the Night Falls** » pour la distribution internationale. C'est un film français dont Daniel Auteuil est le réalisateur et l'un des interprètes. Il relate la rafle massive de Juifs étrangers organisée en 1942 par le gouvernement de Vichy. Un épisode connu par le rôle de l'abbé Glasberg dont l'action a permis le sauvetage de près de 180 enfants. La date de la sortie en salle n'est pas encore fixée, elle devrait l'être avant la fin de l'année.



Si vous avez manqué en 2025 « **La Chambre de Mariana** » d'Emmanuel Finkiel inspiré du livre d'Aharon Appelfeld, sachez qu'il peut être loué en VOD.



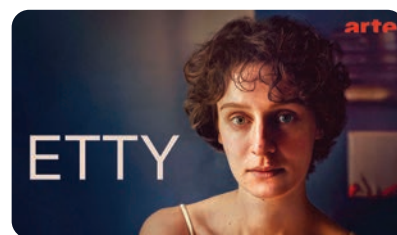
Pour ce qui est des théâtres parisiens il en est cette année beaucoup qui restent ouverts au début de l'été et même au mois d'août. « **Kessel la liberté à tout prix** » est visible au **Théâtre Actuel La Bruyère** jusqu'au 25 juin. Mais il n'y a pas que le théâtre juif dans la vie.

Si vous appréciez le théâtre de boulevard,

vous avez au **Théâtre libre** un classique du genre. Déjà prolongé « **Potiche** » vous attend jusqu'au 14 juin. Une soirée de rire avec Clémentine Célarié et Benjamin Sik-sou. Un message bien moins anodin qu'on pourrait le craindre et qui reste d'actualité.



Vous vous souvenez bien entendu d'« **En thérapie** » créée par Éric Toledano et Olivier Nakache et adapté de Betipoul de Hagai Levi. Ce dernier vient de signer une nouvelle série intitulée « **Etty** » inspirée par la vie d'Esther Hillesum une jeune hollandaise qui mourra à Auschwitz en 1945 laissant derrière elle son journal intime et d'autres textes bouleversants. La série est programmée en 6 épisodes ou au cinéma en deux parties et restera visible sur ArteTV jusqu'en novembre 2026.



Pour conclure sur une note un peu plus optimiste et prometteuse de réconfort pourquoi ne pas jeter un coup d'œil sur le **podcast d'Akadem** où Ruben Honigmann donne la parole aux « **compagnons de route du peuple juif** » ne serait-ce que pour nous rassurer que, non, tout le monde ne nous déteste pas. ■



- On dit que l'IA va remplacer les humains.
- Impossible.
- Pourquoi ?
- Elle n'a pas encore appris à répondre à une question par une autre question.

Deux Juifs étudient toute la nuit.  
À l'aube, l'un dit :

- Bon, on est d'accord ?
- Bien sûr.
- Parfait. Alors maintenant on peut commencer à discuter.

Pourquoi l'aliment par excellence pour Chavouot est le Cheesecake ?

Parce que le Cheesecake est comme la Torah.

Tout le monde dit qu'il aime cela, mais chacun a sa propre interprétation.

- Résume-moi Chavouot en une phrase.
- On reçoit la Torah... et du cholestérol.

Pendant la veillée : « non je ne dors pas, je ferme juste les yeux pour réfléchir très fort au cours du rabbin ».

- Pourquoi mange-t-on des produits laitiers à Chavouot ?
- Parce qu'après avoir reçu 613 commandements, on avait besoin de quelque chose de facile à digérer.

- Pourquoi les Hébreux ont-ils accepté la Torah au Sinaï ?

- Parce qu'ils ont entendu qu'il y aurait du cheesecake à la fin.

par **Rav Katz Guimel Pé Tav**

Le mont Sinaï aurait été choisi pour sa modestie.

Aujourd'hui, il aurait été recalé pour manque de visibilité sur Instagram.

Selon certaines sources, les Hébreux ont dit « Naassé venishma » (« Nous ferons et nous comprendrons »).

Traduction moderne : « On accepte les conditions... on lira les petites lignes plus tard. »

C'est quoi un start-upper ?

Un entrepreneur qui cherche un problème à la solution qu'il a développée.

## CARNET

### BAR MITSVA

Notre synagogue aura la joie d'accueillir la Bar/Bat Mitzva de :

- Noah Herrick les 4 et 6 juin
- Ariel Gensburger le 13 juin
- Lenny Sitbon le 27 juin
- Gabrielle Levy Kamani le 28 juin
- Joseph Touret les 27 et 29 août

### DÉCÈS

■ M. Joel-Armand Betito, père de Sophie Gribbe, décédé le 6 avril 2026, 19 Nissan 5786.

Que son souvenir soit source de bénédictions.

*Nous invitons les personnes n'ayant pas d'e-mail et qui souhaitent être prévenues des événements communautaires par téléphone de se manifester auprès du secrétariat au 01 45 04 66 73.*

« Ce journal contient des textes sacrés, merci de ne pas le jeter. Il doit être mis à la Gueniza. »



Qui sauve une vie

sauve

le monde

Chaque personne que nous accompagnons est un monde. À l'OSE, nous travaillons chaque jour à faire exister ces mondes. À les maintenir ouverts, vivants, en mouvement.

Pour les enfants confiés, les personnes en situation de handicap, nos aînés atteints de maladies d'Alzheimer, les survivants de la Shoah, les aidants épuisés – nous créons du lien là où il s'est brisé, des perspectives là où elles semblaient impossibles.

FAITES UN DON ET BÉNÉFICIEZ DE

75% DE DÉDUCTION D'IMPÔT



OSE

**Aidez-nous à poursuivre nos actions, faites un don :**

→ **par chèque** : à l'ordre de la Fondation OSE-MES – 72 rue du Bellechasse – 75007 Paris

→ **sur notre page de don** : [fondationjudaisme.org/ose](http://fondationjudaisme.org/ose) ou **scannez le QR code.**

